

Réforme du collège

3 parcours identifiés dans la loi,
pour l'élève :

- Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)
- Parcours Avenir
- Parcours Citoyen

Une **évaluation** des parcours est prévue :

- Chaque année, sur le livret scolaire ;
- Au D.N.B., par la présentation possible d'un parcours par l'élève à travers l'épreuve orale.

Permet des liens entre :
les disciplines,
les EPI,
la vie scolaire,
la vie en dehors du collège.

Le parcours citoyen



?

Enseignement Moral et Civique (EMC)

Objectifs :



- Sensibilité soi et les autres
- Droit et règles pour vivre ensemble
- Jugement par soi et avec les autres
- Engagement individuel et collectif

Education aux Médias et à l'Information (EMI)

Objectifs :



- Être auteur
- Argumenter
- Comprendre et s'appropriier les espaces informationnels
- Partager des informations de manière responsable, reproduire, produire
- Comprendre et expérimenter le Web et sa structuration
- Assumer une présence numérique

Participation des élèves à la Vie Sociale de l'Établissement et de son environnement (PVSE)

Objectifs :



« Les élèves sont encouragés :

- à s'engager dès que possible dans la vie sociale de l'établissement et de son environnement,
- à prendre part à une association,
- à s'impliquer auprès de leurs pairs qui ont besoin de soutiens variés ».

Dans notre établissement, où en sommes-nous ?

Quelles sont nos forces ?

Quelles sont nos fragilités ?

Quelle organisation ?

Quels leviers ?

Quel travail d'équipe ?

Quel outil de suivi ?

Quelle évaluation ?